

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SEICHAMPS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT

ARRETE N° 63/2026

MADAME LE MAIRE DE LA VILLE DE SEICHAMPS,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212 et L. 2213 ;

VU le code de la route ;

VU le règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy en vigueur ;

VU la demande du Comité des Fêtes de Seichamps, en date du 13 avril 2026 pour l'organisation du vide greniers et portant sur la réservation du parking de l'Espace des parapluies, à Seichamps ;

Considérant que la demande implique une autorisation temporaire d'occupation du domaine public et nécessite de prendre des mesures de sécurité.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du samedi 09 mai 2026 à 12 heures au Dimanche 10 mai 2026 à 22 heures, le parking de l'Espace des parapluies est réservé à l'organisation du vide greniers ;

Article 2 : Le pétitionnaire assurera la mise en place de la signalisation réglementaire 7 jours avant la mise en application du présent arrêté et procédera à l'affichage de ce dernier sur le site. Pendant la durée du déménagement, il assurera la maintenance de la signalisation temporaire dans les conditions prévues par l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière (IISR 8^{ème} partie). Le pétitionnaire sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

Article 3 : Tout véhicule ne respectant pas les interdictions citées dans le présent arrêté sera **immédiatement et sans préavis mis en fourrière**, ceci en vertu de l'article R 417.10 du Code de la Route.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et le chef de la Police Municipale de la Ville de Seichamps sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et transmis par voie dématérialisée à :

- Métropole du Grand Nancy (arretes-circulation.metropole@grandnancy.eu; francis.harelle@grandnancy.eu; propmanifestation.gdn@grandnancy.eu),
- Groupement d'Incendie et de Secours (prevision.nancy@sdis54.fr),
- Direction Départementale de la Sécurité Publique (dipn54-nancy-secteur-saint-max@interieur.gouv.fr),
- Comité des Fêtes de Seichamps (michele.charpentier54@gmail.com)
- ST de Seichamps (julien.michel@mairie-seichamps.fr)

Fait à Seichamps, le 17/04/2026

Madame le Maire,
Catherine KRIER

Affichage : le 17/04/2026

